

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. L'INSTITUTIONNALISATION DU DIALOGUE	6
1.1. Aux origines du débat	6
1.2. L'initiative « Une âme pour l'Europe »	7
1.3. Le débat autour du préambule du projet de Constitution pour l'Europe	9
1.4. Le Traité de Lisbonne	14
2. LA MISE EN ŒUVRE DU DIALOGUE AVEC LES ORGANISATIONS CONVICTIONNELLES	15
2.1. La plainte de la FHE à l'encontre de la Commission européenne	16
2.1.1. Arguments des parties	17
2.1.2. Conclusions du Médiateur européen	18
2.2. Les lignes directrices	19
2.2.1. Ouverture	19
2.2.2. Transparence	20
2.2.3. Régularité	20
2.3. La mise en application des lignes directrices	20
2.3.1. Ouverture	21
2.3.2. Transparence	22
2.3.3. Régularité	23
2.4. Un désintérêt croissant des institutions européennes envers le dialogue ?	24
2.4.1. Un glissement hiérarchique et institutionnel	24
2.4.2. Une évolution de la signification du dialogue	26
3. LES ACTEURS DU DIALOGUE	27
3.1. La Commission européenne	27
3.1.1. La présidence de Jacques Delors	28
3.1.2. L'effacement progressif de l'héritage deloriste	29
3.2. Les interlocuteurs de l'Union européenne	31
3.2.1. L'Union européenne et la notion de représentants d'intérêts	31
3.2.2. Les principaux représentants des organisations religieuses	33
3.2.3. Les organisations philosophiques non confessionnelles : la Fédération humaniste européenne	34
3.2.4. Les nouveaux acteurs	36

4. LES THÉMATIQUES ABORDÉES	37
4.1. L'antériorité des relations avec l'Église catholique (1982-1989)	37
4.2. L'ère Delors : le dialogue comme instrument stratégique de la construction européenne (1989-1995)	38
4.3. L'ère Santer : la mutation du dialogue à l'aune de la polarisation de la société mondiale	38
4.4. L'ère Prodi : le désintérêt de l'Union européenne pour le dialogue et son effacement des débats	39
4.5. Les ères Barroso et Juncker : une institutionnalisation du dialogue qui ne fige pas son évolution	40
CONCLUSION	42
ANNEXE	44